

Sainte-Thérèse, le 19 novembre 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant le lot 3 205 865, chemin du
Village à Morin-Heights
V/réf. : 19-4217.PHI

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçu le 1^{er} novembre dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 11 février 1999, 4 pages
2. Avis d'infraction du 18 février 1999, 2 pages
3. Avis d'infraction du 18 février 1999, 2 pages
4. Rapport d'inspection du 2 février 2001, 2 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission
d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12)



RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-74620-00

DATE DE RÉDACTION :

1999-02-11

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 1999-02-10
 - ARRIVÉE : 09 :45
 - DÉPART : 10 :15

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Guillaume Potvin

. ACCOMPAGNÉ DE: N/A

. LIEU INSPECTÉ
 Lot P50-a, rang I, cadastre de Canton Morin div.
 Argenteuil.
 (Angle rue du Village et Perry)
 (Face à la sablière Riddell, près d'un dépôt de
 voitures hors d'usage)
 Morin-Heights, Qc

. ADRESSE POSTALE (si différente)
 Municipalité de Morin-Heights
 823, chemin du village
 Morin-Heights, Qc
 J0R 1H0
 (450) 226-3232

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui non

NOM/ADRESSE

TÉLÉPHONE

NOM/FONCTION

TÉLÉPHONE

. PERSONNE(S)

RENCONTRÉE(S): N/A

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)

 Nombre: 2 1 1 1

ÉCHANTILLONS

EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S)
 PRÉCISEZ

- BUT(S): Vérifier le respect des lois et règlements appliqués par le M.E.F.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7316-15-74620-00

DATE DE RÉDACTION :

1999-02-11

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

J'ai effectué l'inspection seul puisque M. Serge Gauvreault (dir. du Serv. travaux publics) était absent.

La municipalité utilise un (1) seul lieu d'élimination de neige. Le terrain ne leur appartient pas. Il s'agit d'un terrain privé appartenant à Mme Janet Carruthers.

Coordonnées de Mme Carruthers :

Janet Carruthers

art. 53-54

INSPECTION

M. Gauvreault m'a informé que le site est utilisé depuis 1995. Sur le site d'élimination de neige, il reste encore beaucoup de place pour entreposer les précipitations de neige à venir dans les prochains mois.

Population Déservie : Ville de Morin-Heights Population : 2332 habitants.

J'ai noté la présence potentielle d'un cours d'eau (voir photographie no. 2). Par contre, sur les cartes, le cours d'eau n'est pas présent de façon officielle.

3. CONCLUSION

- Le lieu d'élimination de neige est un dépôt illégal appartenant à Mme Carruthers et utilisé par la municipalité de Morin-Heights.

4. RECOMMANDATION(S)

- Faire parvenir des avis d'infraction à Mme Carruthers et à la municipalité de Morin-Heights. Faire copie conforme pour l'une et l'autre des correspondances.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Guillaume Potvin



1999-02-17

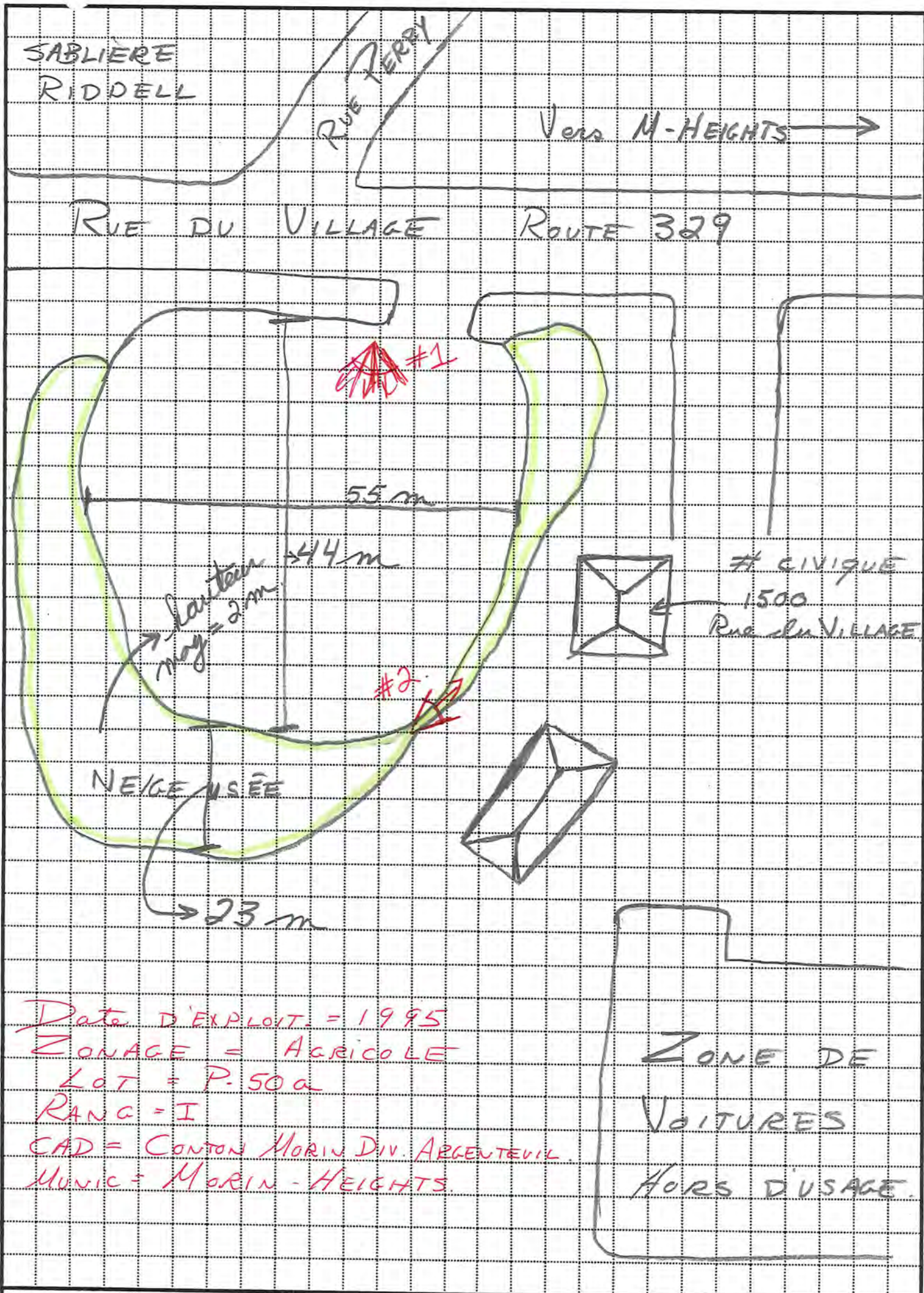
- VÉRIFIÉ PAR: Richard Paquet



99/02/18

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

CROQUIS # 1



Date d'exploit. = 1995
ZONAGE = AGRICOLE
LOT = P. 50a
RANG = I
CAD = CANTON MORIN DIV. ARGENTEVIL
MUNIC = MORIN - HEIGHTS

ZONE DE
VOITURES
HORS D'USAGE


Croquis dessiné par :
NOM : GUILLAUME POTVIN

SIGNATURE : Guillaume Potvin

DATE DE LA RÉALISATION : 1999-10-02

7316
N° RÉF. : 7610 - 15 - 01 - 74620 - 00

NOTE : PAS À L'ÉCHELLE

 = PHOTOGRAPHIES

 = ZONE D'ENTREPOSAGE DE NEIGE



Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement
Direction régionale des Laurentides

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE

MUNICIPALITÉ: Morin-Heights No RÉFÉRENCE: 7316-15-01-674620-00
IDENTIFICATION: Lot P50-a, Rang I Canton Morin division d'Argenteuil
Photographie (s) no: 1 Date: 10 Février 1999
Remarque: Voir Croquis no. 1 pour positionnement de la photographie.

Photographie(s) prise(s) par: Guillaume Potvin





CERTIFIE

Saint-Eustache, le 18 février 1999

AVIS D'INFRACTION

M. Yves Desmarais, secrétaire trésorier
Municipalité de Morin-Heights
823, chemin du village
Morin-Heights, Qc
JOR 1H0

N/Réf. : 7316-15-74620-00

Objet : Lieu d'élimination de neige sur le lot P50-a, rang I, cadastre du Canton
Morin division d'Argenteuil à Morin-Heights.

Madame,

À la suite d'une inspection effectuée le 10 février 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement:

1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sur le lot P50-a, rang I, cadastre de Canton Morin division d'Argenteuil dans la municipalité de Morin-Heights (Québec) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement.

- article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement le dépôt de neige à cet endroit, et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 17 Mars 1999.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811.



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : 7316-15-74620-00

Le 18 février 1999

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.



Richard Paquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement

RP/gp

c.c. : Mme Janet Carruthers-Morin-Heights



CERTIFIE

Saint-Eustache, le 18 février 1999

AVIS D'INFRACTION

Mme Janet Carruthers

art. 53-54

N/Réf. : 7316-15-74620-00

Objet : Lieu d'élimination de neige sur le lot P50-a, rang I, cadastre du Canton Morin division d'Argenteuil à Morin Heights.

Madame,

À la suite d'une inspection effectuée le 10 février 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre direction régionale, nous avons constaté l'infraction ci-après et ce, en dérogation au règlement:

1. Exploitation d'un lieu d'élimination de neige sur le lot P50-a, rang I, cadastre de Canton Morin division d'Argenteuil dans la municipalité de Morin-Heights (Québec) sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation prévu à cette fin.

Loi sur la qualité de l'environnement.

- article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement le dépôt de neige à cet endroit, et de nous soumettre un plan des correctifs d'ici au 17 Mars 1999.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Guillaume Potvin au (450) 623-7811.



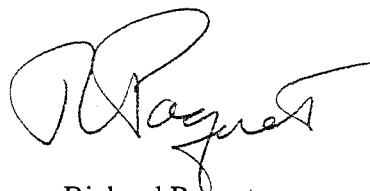
Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7316-15-74620-00

Le 18 février 1999

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.



Richard Paquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement

RP/gp

c.c. : M. Yves Desmarais - Municipalité de Morin-Heights.

RAPPORT D'INSPECTION

Date du Rapport 2 février 2001

N/RÉFÉRENCE: 7316-15-01-74620-00-03

IDENTIFICATION

DATE DE L'INSPECTION: 1^{er} février 2001

INSPECTEUR: Rhéal Boucher
ACCOMPAGNÉ DE: Carl Binette, stagiaire

MUNICIPALITÉ: Morin-Heights

DESCRIPTION DE LA DEMANDE : Inspection d'un lieu d'élimination de neige usée situé sur le lot 50-a, rang I du cadastre du Canton Morin

ADRESSE POSTALE : Mme Janet Caruthers
DU PROPRIÉTAIRE :

art. 53-54

TÉLÉPHONE :

ADRESSE POSTALE : Municipalité de Morin-Heights
DU MANDATAIRE : 823, chemin du village
Morin-Heights (Québec)
JOR 1H0

TÉLÉPHONE : (450) 226-3232

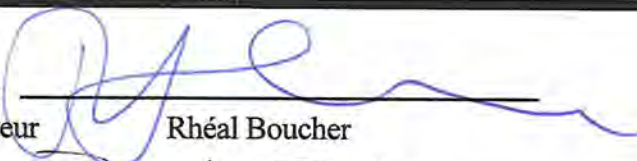
PLAIGNANT(E): N/A

ADRESSE:
TÉLÉPHONE :

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): N/A

PHOTOS: non

BUT DE L'INSPECTION : Vérifier si la municipalité de Morin-Heights exploite un lieu d'élimination de neige usée sans posséder de certificat d'autorisation

RÉDIGÉ PAR : 
Nom de l'inspecteur Rhéal Boucher

Date 2 février 2001

VÉRIFIÉ PAR : 
Robert Rochon

Date

8/02/2001

DESCRIPTION DE L'INSPECTION FAITS CONSTATÉS

Aucune activité n'est remarqué sur le site et aucun déversement antérieur remarqué. Chemin d'accès n'était pas déblayer.

DESCRIPTION DE L'INSPECTION COMMENTAIRES RECUEILLIS

N/A

CONCLUSION

La municipalité de Morin-Heights n'exploite plus le lieu d'élimination de neige usée du lot 76.

RECOMMANDATIONS

Fermer le dossier.